AIME DIEU ET VA TON CHEMIN.

(1er article du *Courrier*, 14 Mai.)

DÉMOLITION DES CASERNES DES JÉSUITES.

Nous avons visité, en compagnie de quelques citoyens, les ruines qui portent le nom de Casernes des Jésuites, situées au beau milieu de la Cité de Québec. Nous sommes encore tout fatigué du spectacle dégoûtant dont nous avons été témoin : ces ruines renferment en leur sein des exhalaisons nauséabondes et fétides qui jetteront, avant longtemps, la maladie en la Haute-ville, si le gouvernement ne s'empresse de faire disparaître ces vieilles masures. C'est un devoir strict, et qui ne doit pas être négligé, de démolir, sans délai, les casernes. Au nom de la convenance, de la santé publique, de la cité et du gouvernement, nous conjurons qui de droit d'y voir.

Nous croyons que la Corporation devrait s'occuper de cette question, afin d'éloigner le danger auquel est exposée la santé publique, par l'existence de ces ruines pestilentielles. Il y a en outre un autre danger pour la vie des citoyens, c'est que les casernes menacent de crouler ! Il réside en ces lieux plusieurs familles malheureuses, qui peuvent périr par suite des déboulis qui arriveront certainement, car en beaucoup d'endroits les pierres se détachent et des pans entiers du mur tiennent à peine.

(1er article du *Nouveau-Monde*, 16 Mai.)

DÉMOLITION DES CASERNES DES JÉSUITES.

Nous avons été surpris, scandalisés même, en lisant dans le *Courrier du Canada* du 14 courant, sous le titre qui précède, l'article que voici :

(*Suit l'article du Courrier.*)

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le *Courrier* tient ce langage inconcevable. Nous ne dirons rien de l'assertion au moins étrange que " ces ruines renferment en leur sein des exhalaisons " fétides qui jetteront avant longtemps la maladie en la Haute-" Ville."

Pour le moment nous nous contenterons de demander au *Courrier* s'il croit, oui ou non, que ces casernes sont *propriété de l'Eglise ?* S'il le croit, il doit être persuadé que la corporation a bien moins le droit d'y toucher que de démolir le bureau du *Canadien*.

S'il ne le croit pas, voudrait-il avoir la bonté de nous informer à quelle époque l'Église a perdu ses droits sur cette propriété ?

Le public veut et doit être éclairé là-dessus avant d'être poussé à un acte qui ne saurait se désigner par d'autre nom que celui de *vandalisme*.

Avec les *Casernes des Jésuites* il n'y a qu'une seule chose à faire : c'est de les rendre.

En vérité nous sommes de singuliers *conservateurs* si nous n'admettons des principes de droit aussi élémentaires. Que feraient de pire les libéraux les plus écarlates ?

(2e article du *Courrier*, 18 Mai.)

BIEN MAL INSPIRÉ.

Le *Nouveau-Monde* vient d'avoir une de ces surprises qui, tant de fois, lui ont fait perdre le bon chemin. Il nous dit qu'il a été " tout surpris, scandalisé même," en lisant dans le *Courrier du Canada* du 14 courant, notre article intitulé " Démolition des Casernes des Jésuites." Et de là il s'élance tout éperdu dans une série de questions qu'il nous somme de résoudre, sur la propriété des Casernes. Allons, confrère, il ne s'agit nullement de dire en ce moment à qui appartiennent ces propriétés. Mais de l'état pitoyable où se trouvent aujourd'hui ces vieilles masures, déjà à moitié démolies, du danger auquel elles exposent et la santé et la vie des citoyens qui passent près d'elles, surgit la question opportune, très-opportune de savoir si le moment est venu pour les autorités municipale et provinciale, qui ont charge de protéger le public, de prendre des mesures efficaces pour éloigner le danger dont nous sommes actuellement menacés.

C'est pourquoi le rédacteur du *Courrier* a attiré l'attention des autorités civiles sur la nécessité de démolir les Casernes, et ajoute : " Au nom de la convenance, de la santé publique, de la cité et du gouvernement, *nous conjurons qui de droit d'y voir*."

Nous n'avions pas de leçon à donner au gouvernement ni à la corporation, sur les procédés à suivre pour arriver à la démolition de ces vieilles bâtisses. Nous avons demandé ce que nous croyions devoir demander dans l'intérêt public, sachant fort bien que l'hon. M. DeBoucherville, en bon catholique qu'il est, avait déjà fait les démarches nécessaires auprès de qui de droit.

Le gouvernement a commencé à démolir les Casernes, l'année dernière. Ainsi le *Nouveau-Monde* devra comprendre l'inconvenance de ses remarques à notre adresse.

Nous avons assez de confiance en M. DeBoucherville, pour connaître qu'il ne se serait pas permis l'acte de *vandalisme* que signale le *Nouveau-Monde*, sans l'assentiment des autorités compétentes.

Le *Nouveau-Monde* profite de la circonstance pour nous adresser quelques impertinences : " Ce n'est pas d'aujourd'hui que le " *Courrier* tient ce langage inconcevable. Que feraient de pire " les libéraux les plus écarlates ? " Là ! joli procédé de la part d'une feuille amie !

Nous espérons que le confrère reprendra ses sens, et retirera ces paroles que ni les circonstances, ni nos écrits ne justifient.

Voici les commentaires du *Nouveau-Monde :*

" Ce n'est pas d'aujourd'hui que le *Courrier* tient ce langage " inconcevable. Nous ne dirons rien de l'assertion au moins " étrange que ' ces ruines renferment en leur sein des exhalai- " sons fétides qui jetteront avant longtemps la maladie en la " Haute-Ville.' "

Étrange ! venez voir.

" Pour le moment nous nous contenterons de demander " au *Courrier* s'il croit, oui ou non, que ces casernes sont *pro-* " *priété de l'Eglise ?* S'il le croit, il doit être persuadé que la cor " poration a bien moins le droit d'y toucher que de démolir le " bureau du *Canadien.*"

Si le bureau du *Canadien* menaçait de nous tomber sur la tête, n'aurions-nous pas le droit de nous plaindre à la Corporation et de lui demander protection ?

" S'il ne le croit pas, voudrait-il avoir la bonté de nous infor- " mer à quelle époque l'Église a perdu ses droits sur cette pro- " priété ? "

Les Evêques ne s'opposent pas à ce que les casernes soient démolies.

" Le public veut et doit être éclairé là-dessus avant d'être " poussé à un acte qui ne saurait se désigner par d'autre nom " que celui de *vandalisme.*"

Vous auriez dû vous éclairer sur cette question avant de parler comme vous le faites. Ceci vous aurait empêché d'agir comme un *vandale* à notre égard !

" Avec les *Casernes des Jésuites* il n'y a qu'une seule chose à
" faire : c'est de les rendre."

Les démolir d'abord dans l'intérêt de tous, du public et des propriétaires.

" En vérité nous sommes de singuliers *conservateurs* si nous
" n'admettons des droits aussi élémentaires. Que feraient de
" pire les libéraux les plus écarlates ?"

Ce que vous venez de faire : nous assommer sans vous être assuré si nous étions coupable.

(2e article du *Nouveau-Monde*, 21 Mai.)

Nous publions plus bas une correspondance reçue trop tard samedi pour être insérée dans la feuille de notre journal de ce jour.

Quoiqu'elle n'ait pas été écrite en réponse au dernier article du *Courrier du Canada*, nous croyons cependant que sa publication nous dispensera de commenter bien au long ce nouvel écrit de notre confrère.

Nous regrettons de ne pouvoir retirer les remarques que nous avons faites, dans notre article du 16 courant, sur l'attitude prise par notre confrère, non seulement dans l'occasion toute récente à laquelle nous avons fait allusion, mais aussi chaque fois que l'on a soulevé la question de savoir comment il serait finalement disposé de cette propriété importante, qui en dépit de la spoliation est toujours restée bien de l'Église.

Quand, il y a trois ans, nous lui avons fait des représentations à ce sujet, le *Courrier* a paru vouloir n'en tenir aucun compte ; voilà pourquoi, et quoique bien à regret, nous avons cru devoir protester énergiquement contre des prétentions qu'il doit savoir être injustes.

Nous avons pleine confiance que la province de Québec n'aura pas l'infortune de se voir approprier pour des fins civiles des biens destinés à un autre usage tant du moins que cette appropriation ne sera pas légitimée par qui a l'autorité de le faire, et qu'avant que les projets de démolition de notre confrère soient adoptés, toute entente nécessaire sera opérée et tout droit existant sera réservé.

(1ère Lettre d'un Correspondant, publiée dans le *Nouveau-Monde* du 21.)

" A M. le Rédacteur du *Nouveau-Monde*.

" N. O. (P. Q.) 18 Mai 1877.

" MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

" Permettez-moi de vous féliciter de vos remarques sur un article du *Courrier du Canada*, ayant trait à la *démolition des casernes des Jésuites*.

" Je puis vous assurer qu'il n'y a pas un prêtre dans l'étendue de la Puissance, qui ne soit scandalisé avec vous de l'incroyable langage du *Courrier*.

" Un ami de Montréal, connaissant ma vénération pour les vieilles masures en général, et en particulier pour les nobles restes du *premier collège* du pays, vient de m'envoyer, peut-être pour me narguer innocemment, l'article de l'*Evénement* du 16 sur le même sujet et que vous connaissez sans nul doute; je me permettrai de le citer ici pour l'édification de vos lecteurs.

" Les casernes des Jésuites tombent en ruines ; un homme " de police est obligé de stationner à l'angle de ces bâtisses, rue " de la Fabrique, afin d'empêcher les citoyens de passer de ce " côté de la rue. Ce qui cependant semble tout à fait étrange, " c'est que l'on ne fasse pas déguerpir, de gré ou de force, ceux " qui y demeurent encore. Le fait de voir des femmes et des " enfants aux fenêtres d'une bâtisse qui s'écroule, et dont la police " vous force de vous éloigner, est vraiment un acte impardon- " nable, et c'est ce que nous voyons cependant au pan du mur " qui menace le plus de s'écrouler.

" Pourquoi donc le gouvernement local ne fait-il pas démolir " ces ruines? Attend-il qu'un terrible accident soit venu jeter " le deuil dans notre ville? La mort d'un infortuné ne suffit- " elle pas?

" De plus ces casernes et le vaste terrain avoisinant sont " dans un état de malpropreté indescriptible. Au moment où " les grandes chaleurs vont commencer, on peut donc s'attendre " à voir cet endroit, situé au milieu de la ville, se convertir en " un foyer pestilentiel de la pire espèce."

" J'ai visité les *Casernes* il y a quelques années; déjà la hache du démolisseur y avait été portée ; mais le remords était venu l'arrêter. Ce qui est certain, c'est que, malgré les dégâts, les murs prouvaient bien qu'ils avaient été bâtis par nos ancêtres pour la plus grande gloire de Dieu et non pour le profit de spéculateurs.

" Depuis lors, qu'est-il arrivé? On a permis aux éléments destructeurs de faire à leur guise ; bien plus, il paraît que depuis un an, que les pauvres familles incendiées y stationnent, la police a laissé ces malheureux accumuler des ordures, et en

même temps arracher l'une après l'autre tout ce que l'édifice renfermait de poutres (*beams*) et d'autres matières combustibles et que c'est ainsi que ces pauvres gens se sont chauffés pendant tout l'hiver et ont fait leur cuisine. Ne dirait-on pas que l'on a voulu tout préparer pour un prétexte de démolition ? Mais, encore, même maintenant, ose-t-on prétendre qu'il n'y a d'autre moyen d'enlever les immondices que d'enlever les murs en même temps ? Ou pense-t-on pouvoir faire accroire au public que la vie des citoyens est en danger ?

" Qu'on fasse sortir les incendiés, à la bonne heure, qu'on ferme avec des planches portes et fenêtres, et je serais curieux de savoir comment la vie des citoyens sera en danger.

" Qu'ensuite, on règle avec le pro-légat apostolique la question de propriété et tous les intérêts seront sauvés.

" Faut-il donc que nous vérifiions encore l'adage romain : *Quod non fecerunt Barbari fecerunt Barbarini ?* Sera-ce de la part de Canadiens-Français et de catholiques que ce monument vénérable recevra le coup de grâce, tandis que les Anglais l'ont respecté depuis 100 ans ?

" M. le Rédacteur, le clergé canadien tout entier a été blessé par le langage du *Courrier ;* même s'il était vrai que la démolition soit le seul remède au mal présent, le *Courrier* aurait dû se respecter et nous respecter davantage.

" Si l'on nous avait fait savoir par exemple (supposé que ce soit le cas) que par mesure de sûreté publique, et avec le *consentement des autorités ecclésiastiques*, TOUS LES DROITS ÉTANT RÉSERVÉS, on allait démolir les *Casernes*, ni vous, ni moi, ni personne autre n'aurait trouvé probablement à redire.

" Veuillez me croire

" Votre dévoué serviteur,

" JUSTITIA."

(*Nouveau-Monde* du 22 Mai.)

On lisait dans le *Journal de Québec* du 18 :

" L'autre jour, de concert avec nos confrères, nous disions " qu'une portion des casernes des Jésuites, celle surtout qui fait " face à l'ancien marché et à la rue de la Fabrique, menaçait de " s'écrouler sur les passants. Nous avons obtenu depuis d'ou" vriers compétents des renseignements qui nous ont convaincu " que nous étions dans l'erreur. L'édifice tout délabré qu'il " paraisse est encore très-solide, et cela se conçoit quand on se " rappelle comment on construisait autrefois. Ces ouvriers " compétents nous assurent que deux hommes travaillant deux " jours à chaque encoignure de l'édifice, le répareraient d'une " manière suffisante pour le faire durer encore un grand nom-

" bre d'années. On voit par là qu'il n'y a rien à craindre et que " l'édifice n'a que l'inconvénient d'offrir aux regards le spectacle d'un antique monument sur lequel le temps fait son œuvre " lente de destruction."

(2e lettre d'un Correspondant, publiée dans le *Nouveau-Monde* du 22.)

" A M. le Rédacteur du *Nouveau-Monde*.

" N. O. (P. Q.), 20 Mai 1877.

" Monsieur le Rédacteur,

" Depuis que je vous ai envoyé ma lettre du 18 courant, j'ai reçu (encore d'une main amie) le *Courrier* et l'*Evénement* de la même date, et je puis vous assurer que depuis que je les ai lus, je suis encore plus fier de vous. Ces messieurs persistent dans leurs alarmes ; évidemment leurs facultés olfactives sont trop perfectionnées et leur bravoure n'est pas encore à l'épreuve des bombes. Mais passe pour ceci : ce qu'il y a de consolant, c'est que le *Courrier* (mieux vaut tard que jamais) déclare qu'il entend respecter les droits de l'Église et que ce ne sera qu'avec permission qu'on touchera à l'ancien Collége des Jésuites.

" Je trouve, quant à moi, que l'on est bien lent à se décider pour restituer à Dieu ce qui est à Dieu ; on devrait pourtant y songer au lieu de se préoccuper des moyens à prendre pour le faire tomber en ruines.

" Espérons du moins que la démolition sera ajournée indéfiniment et que le pro-légat apostolique, au lieu de voir, pour don de joyeux avénement, le Collége des Jésuites transformé en un monceau de décombres, le verra jeudi soir illuminé, comme jamais il ne l'a été dans ses plus beaux jours.

" Mais pourquoi ces beaux jours eux-mêmes ne reviendraient-ils pas ? Je me le demande avec un bon nombre de prêtres et d'innombrables laïques du pays.

" Etait-ce trop à Québec d'un *collége* et d'un *séminaire* il y a 150 ans, quand la population de *toute la colonie* ne montait pas à 50 mille âmes ?

" Serait-ce trop à présent que la population de la *ville de Québec seule* monte à ce chiffre ?

" Nos Seigneurs les évêques soupirent après le moment où leurs petits-séminaires seront purement et simplement *petits séminaires*, selon la prescription du *concile de Trente*.

" Mgr. des Trois-Rivières l'a solennellement proclamé pour le sien ; Messieurs les Sulpiciens l'ont inscrit dans leur Prospectus : " Notre maison est petit-séminaire ; quiconque ne se croit point " appelé au sacerdoce n'est point ici à sa place."

" Pourquoi le séminaire de Québec ne ferait-il pas de même et n'inviterait-il pas les successeurs des Jogues, des Lalemant et des Brébeuf à rouvrir leurs classes dans leur collége et à vivre près d'eux comme autrefois en bons voisins ?

" Qui donc y perdrait?—

" Mais, que diraient les protestants de la province si le gouvernement rendait aux Jésuites leur collége?—

" Ils salueraient d'un grand coup de chapeau le collége ressuscité et ils diraient en parlant de nous autres Canadiens-Français : Il faut avouer que ces gens-là ont de l'*esprit* et du *cœur*.

Veuillez me croire,
M. le Rédacteur,
Votre serviteur bien humble,

JUSTITIA.

(*Courrier* du 21 Mai.)

SOUMISSIONS DEMANDÉES.

" Des soumissions cachetées, adressées au Soussigné et en-" dossées selon l'usage, seront reçues à ce bureau jusqu'à mer-" credi, le 23 de ce mois, pour la démolition de l'ancien édifice " connu sous le nom des *Casernes des Jésuites*, Haute Ville, Qué-" bec. L'enlèvement des matériaux devra être complété avant " le 1er mai 1878.

" Le plan du terrain et de l'édifice, ainsi que le devis de l'ou-" vrage, peuvent être consultés tous les jours à ce bureau de " 10 h. A. M., à 4 h. P. M. Le département ne s'engage pas à " accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

" Par ordre,

" ERNEST GAGNON, Secrétaire."

Dépt. de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 18 Mai 1877.

(3me article du *Courrier*, 23 Mai.)

LA DÉMOLITION DES CASERNES DES JÉSUITES.

Le gouvernement local a demandé des soumissions pour la démolition des Casernes des Jésuites. Malgré nos explications, le *Nouveau-Monde*, déplaçant la question actuelle, dénature notre pensée et tente, par ses écrits, à faire germer dans l'opi-

nion publique l'idée que nous voulons spolier les propriétaires de ces biens. Ses insinuations déloyales tombent en ce moment sur son propre chef ; pourquoi n'attaque-t-il pas franchement l'hon. M. DeBoucherville ? Il aime mieux frapper sur nous, car les intérêts particuliers qu'il a à ménager, sont mis moins en danger par ses attaques irréfléchies et déplacées.

N'importe, frappez toujours, confrère, ce n'est pas la première fois que vous cherchez à détruire la réputation des journaux amis. Vous parlez, dites-vous, au nom de tout le clergé canadien en cette circonstance ; mais nous ne vous reconnaissons pas ce droit. Ce que vous affirmez à ce sujet, nous le nions.

La cause que vous voulez faire triompher, est juste, mais les moyens que vous prenez, sont injustes. Ce n'est pas en nous imputant des motifs que nous n'avons jamais eus, en attaquant notre réputation de catholique, que vous donnez de la force à votre argumentation. *Une cause vraie ne s'appuie point sur le mensonge.*

Dans notre numéro de vendredi, nous avons donné des explications suffisantes ; vous n'en tenez aucunement compte, tant pis pour vous.

Désormais attaquez-vous à M. DeBoucherville. Votre conduite sera probablement un nouveau pont-levis pour permettre l'entrée de l'ennemi dans la citadelle.

A bon entendeur, salut !

(3e Lettre d'un Correspondant, publiée dans le *Nouveau-Monde du* 28.)

" A. M. le Rédacteur du *Nouveau-Monde*,

" N. O. (P. Q.) 26 Mai 1877.

" Monsieur le Rédacteur,

" Le 23 courant le *Courrier du Canada* a publié sur la *démolition des Casernes des Jésuites* un article, plus malheureux encore que les précédents. Vous ne semblez pas vouloir en donner connaissance à vos lecteurs ; vous le faites sans doute en grande partie par amour pour la paix. Mais une parole tombée récemment de lèvres augustes, me fait croire que, dans le cas présent, c'est presque un devoir de ne pas se taire.

" *La paix basée sur la vérité*, voilà la seule vraie paix.

" Or, décidément, l'auteur des trois articles et surtout du dernier ne travaille point à nous procurer cette paix.

" Je crois donc servir la bonne cause et suivre l'inspiration du bon esprit en essayant une dernière fois d'aider cet écrivain à s'examiner la conscience.

" Dans un premier article, que vous avez reproduit en entier, " il a affirmé que les *Casernes des Jésuites* menaçaient 1o. D'en- " gendrer dans Québec une maladie pestilentielle ; 2o. De crou- " ler sur les malheureuses familles qui y résident. Il en con- " cluait que c'était un *devoir strict de les démolir sans délai*, et il " *conjurait* de la manière la plus solennelle les autorités civiles " d'y mettre la main."

" Or, ces affirmations et ces craintes étaient-elles fondées sur la vérité ou sur l'erreur ? Voilà une première question.

" Eh bien, M. le Rédacteur, il me semble regrettable que même en ce moment le *Courrier* n'ait pas encore le courage de suivre le bon exemple d'une de ses confrères, et d'avouer à ses lecteurs *qu'il s'était trompé.*

" Mais ce qui est plus fâcheux encore, c'est que dans cette circonstance, comme dans une précédente, il ait poussé à cette démolition dans un langage parfaitement inconvenant ; il s'agit en effet non d'une halle ou de boucheries, mais *d'un édifice souverainement vénérable, exceptionnellement cher à tout cœur canadien et, pardessus tout d'une propriété ecclésiastique.*

" Vous avez essayé de faire comprendre tout ceci au *Courrier*, il aurait dû vous en remercier ; loin de là, dans un second article (du 18 courant) il réaffirme " que la vie des citoyens est en " danger, qu'il n'y a pas de temps à perdre, qu'il a très bien " fait d'attirer l'attention des autorités civiles sur la *nécessité* de " démolir les *Casernes.*" Puis, après avoir protesté de son respect pour les droits de l'Eglise, il vous a accusé d'*impertinence* et a conclu en exprimant l'espoir *que vous reprendrez vos sens et retirerez vos paroles, que ni les circonstances, ni ses écrits* (?) *ne justifient.* A-t-il donc totalement oublié son langage d'il y a quelques années, à une époque où les Casernes ne *menaçaient pas ruine* et où il trouvait simplement que *ces vieilles masures étaient une honte pour Québec* (!!!) et PAR CONSÉQUENT *devaient être démolies au plus vite.*

" Après tout ceci, la modération de votre second article aurait dû décidément vous concilier la bienveillance du *Courrier ;* car, sans même tenir compte de ses insultes, vous lui rendiez un très-grand service d'ami, en voulant l'aider à rebrousser chemin et l'empêcher de faire faire un pas de clerc au gouvernement local. Quant à moi, tout le but de mon humble correspondance a été de rendre ce même service de charité à mon prochain, le *Courrier.*

" Il est vrai qu'il nous en récompense fort mal et, ce qui est pire, dans son désir de se justifier quand même, il dit des choses qu'il regrettera sans doute quand il aura retrouvé le calme.

" Il vous accuse de *déplacer la question actuelle, de dénaturer sa pensée et de tenter par vos écrits à faire germer dans l'opinion*

publique l'idée qu'il veut spolier les propriétaires de ces biens ; évidemment il a vu tout cela dans un mauvais rêve, mais pas dans vos écrits.

Il a grand tort dans ce même article de vouloir faire tomber la responsabilité des récentes démarches sur le gouvernement local ; car c'est lui (*Courrier*) qui a, au contraire, poussé le gouvernement à faire toutes ces démarches sous prétexte de *nécessité urgente.*

" Il a doublement tort de prétendre que vous ayez fait *des insinuations déloyales sur le chef du gouvernement.*

" Il ajoute : Le *Nouveau-Monde aime mieux frapper sur nous, car les intérêts particuliers (?) qu'il a à ménager sont mis moins en danger par ses attaques irréfléchies et déplacées.*

" Que veut-il dire par là ? je l'ignore. Il me semble pourtant que les intérêts de l'Église ne sont pas des intérêts particuliers et le *Courrier* me semble être prêt à admettre sur d'autres points qu'ils sont même plus généraux que ceux de l'État.

" Du reste, même un roi de Prusse, qui n'était pourtant pas scrupuleux, a respecté un *moulin* quand le propriétaire lui a rappelé qu'il y avait des *juges à Berlin.* Eh bien, Monsieur, je suis Canadien, j'ai lu l'histoire de mon pays et je crois que tout Canadien, qui a lu l'histoire de son pays, aime ce vieux *Collége de Québec* comme la prunelle de ses yeux, et je ne vois pas pourquoi on ne raserait point le Couvent des Ursulines ou le Séminaire tout aussi bien que lui. Il suffit qu'on y réfléchisse pour trouver que le terme de *vandalisme* n'est nullement trop fort, surtout quand on considère que vous vous en êtes servi, évidemment non point pour faire de la peine à qui que ce soit, mais pour inspirer une plus grande horreur pour un acte inqualifiable, et qui, si nous nous en rendions coupables, imprimerait sur notre front un stigmate indélébile. Que Dieu nous en préserve ! Pardonnez-moi, Monsieur le Rédacteur, ce langage un peu fort ; j'aime beaucoup la devise : *Fiat justitia, ruat cœlum,* ou en bon vieux français : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

" J'ai l'honneur d'être

" Votre serviteur très humble,

" JUSTITIA."

(3e Article du *Nouveau Monde*, 28 Mai.)

Nous avons reproché au *Courrier du Canada* de crier sans cesse après la démolition de l'ancien collége des Jésuites, à Québec sans qu'il mît même pour condition que la question de propriété en fût au préalable définitivement réglée avec qui de droit. Si notre confrère avait eu simplement en vue l'état sanitaire de Québec et non une agitation que nous ne pouvons faire autre-

ment que de qualifier de démagogique, il aurait demandé qu'on nettoyât les bâtisses en question, au lieu d'exiger qu'on les démolît.

A ce sujet, il dit de nous "attaquez désormais M. de Boucherville," en ajoutant que notre "conduite sera probablement un nouveau pont-levis pour permettre l'entrée de l'ennemi dans la citadelle."

Nous admirons ce beau zèle dont le *Courrier du Canada* s'éprend tout-à-coup pour le gouvernement Boucherville. Il n'en montrait pas tant il y a quelque temps, lorsque, à propos de bottes, il tirait presqu'à boulets rouges sur le même ministère.

Nous aimons mieux, prétendez-vous, frapper sur vous que sur les membres du cabinet, attendu que, suivant votre avancé, *les intérêts particuliers que nous avons à ménager*, sont ainsi mis moins en danger.

Courrier du Canada, notre ami, vous vous aventurez ici sur un terrain trop glissant pour le faible aplomb de votre pied. Les intérêts particuliers que vous nous supposez avec le gouvernement, sont imaginaires ; ils n'existent que dans votre cerveau et dans la bouche de nos adversaires libéraux.

(4e article du *Nouveau-Monde*, 30 Mai.)

S'il faut en croire une dépêche de Québec publiée pour les journaux anglais de ce matin, le contrat pour la démolition des casernes (ancien collége des jésuites) a été signé hier. La dépêche ne dit pas si le gouvernement a reçu la permission de toucher à cette propriété ecclésiastique, mais le *Courrier du Canada*, après avoir poussé à cette démolition, a déclaré, il y a quelques jours, qu'on réglerait cette question avec qui de droit. A moins donc que le *Courrier* n'ait été mauvais prophète, ou mal informé, l'essentiel paraît être sauf. Mais par quelle voie est-on parvenu à obtenir cette permission, si toutefois on l'a obtenue? c'est ce que le bon public n'a point encore appris, et c'est cependant par là qu'on aurait dû commencer. Le prétexte de salubrité et de sûreté publiques était si faux et si ridicule que, pour l'honneur de ceux qui y sont intéressés, nous espérons qu'on ne l'aura plus mis en avant. Quel nouveau prétexte a-t-on imaginé depuis? nous l'ignorons. En attendant, admettons que les principes sont saufs, et contentons-nous de quelques remarques sur l'accessoire. Citons d'abord la dépêche :

" Québec, 29.—Le contrat pour la démolition des Casernes des " Jésuites a été accordé à Pilon & Cimon et signé aujourd'hui. " Les opérations pour l'enlèvement d'une bonne partie des ma- " tériaux commenceront immédiatement ; ils seront utilisés " pour les améliorations du hâvre et les nouvelles bâtisses dé- " partementales. En commençant les travaux aujourd'hui, les " ouvriers ont trouvé dans l'ancienne chapelle de l'édifice deux " tombeaux de pierre, au sujet desquels le gouvernement fera " des recherches. Le bâtiment a été érigé en 1635 et est le plus " ancien édifice religieux de l'Amérique, à l'exception d'un qui " se trouve près de Boston."

Or, *premièrement*, il est entièrement faux que l'édifice actuel ait été construit en 1635. D'informations prises à bonne source, il résulte que l'ancien édifice subsistait encore en 1720, (voir Charlevoix, édit. in 4o., T. III, p. 75) l'actuel est donc plus récent que la plupart des monuments de Québec. L'ancien collège, fondé en 1635, a précédé d'un an l'Université Harvard, (Cambridge, près de Boston) et se trouvait être la plus ancienne institution classique de l'Amérique du Nord.

Deuxièmement, quels sont les tombeaux mentionnés dans la dépêche ? nous l'ignorons. Mais le moins que nous puissions dire, c'est que nous avons pleine confiance que l'on ne se rendra pas coupable de profanation.

Nous ajouterons seulement que nous n'envions en aucune façon le rôle que le *Courrier du Canada* a joué dans cette triste affaire.

P. S. — Nous apprenons de source particulière que les murs de l'ancien collège des Jésuites à Québec vont décidément être rasés. On nous informe de plus que cette mesure a été adoptée par l'honorable commissaire des Travaux Publics avec consentement de l'autorité ecclésiastique.

Nous devons cependant remarquer que cette information n'a rien d'officiel.

(4e Article du *Courrier*, 30 Mai).

ANTIQUITÉS.

Nous venons de visiter les ruines de l'ancienne chapelle dans les Casernes des Jésuites. On y a découvert huit tombeaux qui seront ouverts aujourd'hui ou vendredi prochain. Dans l'un de ces tombeaux que la pioche du démolisseur a brisé, nous avons vu des ossements. Nous espérons que des hommes

de science iront relever ces monuments anciens ; car il pourra s'y trouver renfermés des écrits, documents et inscriptions, qui jetteront peut-être quelque lumière sur certains faits historiques de la domination française.

P. S. — Des fouilles viennent d'être faites ; rien d'important n'a été trouvé.

O TEMPORA ! O MORES !

SENATUS HÆC INTELLIGIT (?!). CONSUL VIDET (?!)

SUPPLÉMENT.

(Chronique pour le *National*, 28 Mai)

" Il existe dans Québec un antique et solennel édifice qui défie la pioche du démolisseur, que les gouvernements entourent d'un respect pieux et jaloux, où les hirondelles reviennent chaque printemps plaquer leurs nids l'un à côté de l'autre, sous un toit qui a essuyé les orages de deux siècles ; dont les murs jaunis, chassieux, suintent une décrépitude morose et se fatiguent de leur longue résistance, dont les fenêtres brisées offrent au vent qui s'y engouffre des ouvertures noires et sinistres ; qui menace de crouler et qui hésite, qui s'affaisse et que son poids retient aux entrailles de la terre, comme un vieux tronc dépouillé, rongé, qu'arrête au-dessus du gouffre le sol où plongent ses racines ; édifice vermoulu, lézardé, fissuré, mais qui reste debout avec une ostentation muette et triomphante, comme s'il n'avait rien à craindre de la main des hommes et que son bail avec le temps fût loin d'expirer encore ; jadis asile des premiers missionnaires de la colonie qui y fondèrent le premier collége canadien, puis, converti en caserne pour les soldats anglais, puis devenu de nos jours un abri pour quelques familles misérables qui s'y sont réfugiées comme des crabes dans une carcasse, et qui, rivalisant de tendresse avec le gouvernement, n'en veulent partir qu'avec les débris du vieux collége sur le dos, pourvu qu'il consente à s'écrouler.

" Là venaient s'asseoir il y a plus de deux cents ans, quelques enfants Hurons pour apprendre le catéchisme de compagnie avec les rares fils de visages pâles qui se trouvaient alors dans la cité naissante. Seul, de tout ce qui fut construit à cette époque au Canada, le collége des Jésuites mérita le nom d'édifice dès le début, et, seul aussi, il est resté de ce temps, intact, sans avoir été modifié ni agrandi, capable de donner asile à plus de cent familles sous ses longues et sombres voûtes percées de cellules.

Cet édifice au pied duquel aujourd'hui s'entassent les immondices, autour duquel se groupent mille ordures variées, jadis foyer de dévouement et de piété, maintenant foyer d'infection, crasseux, putride, dégageant des miasmes, ceinturé de chiens et de chats morts, avec, de temps à autre, pour former le relief, des entassements de déchets apportés de toutes les cours de la

ville et qui grossissent chaque jour avec une satisfaction évidente, cet édifice, autrefois respectable, maintenant ruine hideuse et dangereuse, continue de rester debout, comme si rien ne pouvait l'arracher du sol qu'il a tenu embrassé pendant plus de 200 ans.

En vain les plaintes, les menaces, les récriminations pleuvent sur lui ; il les reçoit comme des averses, et sa face jaunie, semée de rides et de crevasses, les laisse ruisseler et s'abattre sans être émue ; on dirait "les portes mêmes de l'Église contre lesquelles rien ne peut prévaloir." Ces jours derniers encore, croyant qu'il allait crouler, puisqu'il penchait, on lui avait mis des étais et des sentinelles étaient postées pour crier "gare" aux passants ; mais c'était une feinte. Dès qu'il se vit soutenu, il sembla se redresser ferme comme pour narguer ces vaines précautions humaines, et aujourd'hui, étais et sentinelles ont disparu et le vieux collége des Jésuites est resté debout au milieu de sa fange, inattaqué, inviolé.

On avait donné ordre, pour la vingtième fois, aux lambeaux de familles qui l'habitent, de déguerpir ; un silence de mort semblait s'être répandu dans ce grand cadavre de plâtre et de mortier, aucun bruit ne passait par les trous informes de ses murs que fermaient autrefois des fenêtres, et tout à coup l'on vit paisiblement sortir par quatre à cinq cheminées différentes l'honnête fumée du pot-au-feu que préparaient comme d'habitude les derniers venus sous ce toit qui menace toujours et qui ne croule pas.